

Êtes-vous inscrite ou inscrit sur la liste électorale municipale?

Adresse concernée

Municipalité

Numéro de section de vote
(facultatif)

Date du scrutin

année

mois

jour

Prénom et nom de la ou des personnes inscrites sur la liste électorale à l'adresse mentionnée plus haut

☐

Aucune personne n'est inscrite sur la liste électorale à l'adresse mentionnée plus haut

Si vous voulez voter, votre nom doit être inscrit sur la liste électorale.

Si vous voulez modifier l'information ci-dessus en présentant une demande d'inscription, de radiation ou de correction, vous devez vous présenter devant la commission de révision à l'adresse, aux jours et aux heures suivants. Vous pouvez aussi y consulter la liste électorale.

Adresse : _____

Horaire : Le _____, de __ h __ à __ h __

Le _____, de __ h __ à __ h __

Vous pouvez effectuer une demande de révision de la liste électorale autrement qu'en personne selon les modalités suivantes :

Moyen(s) pour présenter la demande : _____

Jours et heures : _____

Si vous effectuez une **demande d'inscription**, vous devez indiquer **l'adresse du domicile précédent** de la personne concernée. Vous devez aussi **présenter deux documents**; l'un doit mentionner le nom et la date de naissance de cette personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.

Votre domicile n'est pas dans la municipalité?

Si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise, vous devez vous adresser à la présidente ou au président d'élection pour effectuer une demande d'inscription. Si vous êtes copropriétaire, cooccupante ou cooccupant, vous devez produire une procuration auprès de la présidente ou du président d'élection.

Coordonnées de la présidente ou du président d'élection :

Présidente ou président d'élection

Numéro de téléphone

Poste

Section de vote	
-----------------	--

Voter le jour de l'élection

Dimanche le 2 novembre 2025
De 10 h à 20 h

Lieu :

Voter par anticipation

Dimanche le 26 octobre 2025
De 12 h à 20 h

Lieu :

Samedi le 25 octobre 2025
De 12 h à 20 h

Lieu :

Voter au bureau du président d'élection

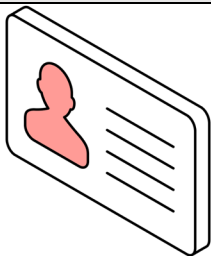
Jour et date :
Heures d'ouverture du bureau :

Lieu :

Jour et date :
Heures d'ouverture du bureau :

Lieu :

Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur la liste électorale



Apportez l'une des 5 pièces d'identité acceptée

- Carte d'assurance maladie du Québec
- Permis de conduire du Québec
- Passeport canadien
- Carte des Forces canadiennes
- Certificat du statut d'Indien

Apportez cette carte à votre lieu de vote.
Elle n'est pas obligatoire pour voter et ne constitue pas une pièce d'identité, mais elle facilite le travail du personnel électoral.